

Une fiche d'inscription par personne

Les 4 ou 5 fiches des personnes constituant l'équipage sont à remettre en même temps au CNC

Nom Prénom	
Nom de naissance	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
☐ Membre CNC - N°: ☐ Non Membre CNC	
Licence FFV en cours de validité	☐ N°Licence FFV :
OU Licence voile à faire (Certificat médical de non-contre-indication de la pratique de la voile en compétition obligatoire)	☐ Licence FFV journalière (6 000F pour 2 jours) <i>Cette licence ne couvre pas les entraînements en amont de l'évènement</i>
	☐ Licence FFV annuelle (9 600F l'année) <i>Cette licence couvre toute activité voile -compétition comprise- jusqu'au 31/12/2025.</i>
	☐ Licence Primo (9 600F l'année) <i>Cette licence couvre toute activité voile -compétition comprise- jusqu'au 31/12/2026. Elle est disponible uniquement à partir de septembre 2025. Renseignements : 26 27 27</i>
Téléphone (obligatoire)	
Email (obligatoire)	
Adresse postale	
Avez-vous déjà participé à la NWNS ?	☐ Oui ☐ Non
Tarif événement 6 500 F (1) <i>Inclus : Régates, t-shirt, repas samedi midi, petit-déj. samedi - dimanche, échauffement et apéro samedi</i> Choix pour le repas de samedi midi : ☐ sandwich ☐ option sandwich végété	
Option samedi soir – 1 500 F (Rougail saucisse ou repas végété) (Ouvert aux familles, tarif unique) ☐ Rougail / Nombre : ☐ repas végété / Nombre : Total : 1 500 F x = (2)	
MONTANT A REGLER (1) + (2) :	
Mode de règlement : ☐ Débit (si membre CNC) ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ CB ☐ En ligne	
Règlement caution 60 000 F/équipage (non encaissée) ☐ Débit ☐ Chèque ☐ Espèces	

Entraînements : tarifs préférentiels sur inscription auprès de chaque club après inscription à l'évènement
Licence FFV annuelle recommandée pour la couverture des entraînements et de l'évènement.

CNC (J/70) 26.27.27 : Nav' du club le jeudi 16h-18h30 - 1 000 F la séance le 7,14,21,28 août et le 4sept. Entraînements de 3h 2000f/séance 9h-12h et 13h-16h le 12,13 et 14 août. Passeport voile (2000 F pour 1 an) ou pass FFV (500F) ou Licence FFV.

CCN (catamaran) 28.32.22 : Entraînements de 3h le jeudi 8h30/11h30 le 17,24,31 juillet, le 7 et 28 août et le 4sept. Le samedi matin 9h/12h le 19,26 juillet et le 2,9,30 août. Pass FFV (500F) ou Licence FFV requis(e).

- Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toute autres règles qui régissent cette épreuve.
- Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.
- Autorisation « Droit à l'image » : oui ☐ non ☐

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES J70

DEFINITION DES ACTIVITES SOUMISES AU RÈGLEMENT

- Entraînement débutant et confirmé
- Evénements organisés par le club
- Régates interentreprises

INSCRIPTION / ADMISSIBILITÉ

- Licence FFVoile
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Cauton à verser : 60 000F par équipage (non encaissé mais obligatoire à l'inscription).
- Droit d'inscription à payer
- Remboursement : si des séances sont annulées à cause des conditions météorologiques, elles ne donneront lieu à aucun remboursement. La séance sera reprogrammée dans la mesure du possible. Pour accepter un remboursement, l'annulation doit être déclarée 48 H avant la séance.

RESPONSABILITÉS :

L'équipage représenté par le chef de bord est responsable des dégâts occasionnés sur le bateau. C'est le signataire de la fiche d'embarquement.

Nous vous fournissons un bateau en parfait état. Cependant et afin de le vérifier, nous vous demandons de constater le bon fonctionnement de votre embarcation avant chaque sortie (voiles et équipement) et de signaler tout problème d'avarie ou de perte auprès du responsable de l'activité avant la sortie du bateau. Toutes avaries signalées ou constatées au retour vous seront facturées selon la grille jointe.

GESTION DES DEGATS :

- Signaler au BE tout problème, perte ou avarie constatée sur le bateau au retour du bateau.
- Obligation de remplacement du matériel dégradé avant de recourir
- Une facture sera établie
- Le BE vérifie entre chaque événement chaque bateau et établit une feuille de constat de dégâts qui tiendra lieu de facture.

ORGANISATION D'UNE SEANCE, D'UN EVENEMENT

- L'enseignement est assuré par un Brevet d'Etat conformément à la loi N°84-610 du 16 Juillet 84 modifiée. Le nombre d'embarcations et d'enseignants est conforme à l'arrêté du 9 février 1998.
- Le breveté d'état décide du nombre de bateaux à utiliser lors d'une séance ainsi que de la zone de navigation. Il peut éventuellement en donner délégation.
- La sortie des bateaux se fait sur ordre et en présence du BE / Navigation interdite sans BE.
- Le breveté d'état responsable de l'activité est habilité à annuler une sortie en cas de mauvaises conditions météorologiques.

ZONE et règles DE NAVIGATION

- Naviguer en bon marin
- Respecter les règles de course de la FFV et du RIPAM.
- Respecter le règlement intérieur du port

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Valables dans tout le CNC, voilerie, parking, vestiaires, pontons, bateaux :

- Baignade interdite
- Interdit de consommer de l'alcool
- Interdit d'aller sur les pontons sans autorisation
- Respecter la propreté des lieux

UTILISATION DES BATEAUX

Au départ :

- Récupérez les voiles fournies par l'organisation
- Aucun aménagement n'est autorisé
- Préparez vos voiles et vérifiez que le numéro des voiles correspond bien à votre numéro de bateau.

Au retour :

- Rangez les voiles dans leur sac puis dans la voilerie.
- Rincer le spi dans la touque bleue, le mettre à sécher sur l'étendage dédié.
- Frappez correctement les drisses :
 - ♦ Foc et spi à l'avant sur le point d'amure du foc
 - ♦ GV sur le petit bout bleu en bout de bôme
 - ♦ Balancine et hale-bas de tangon repris sur l'anneau de mât.
- Rincez le bateau puis écopez le bateau.
- Remplissez le formulaire de retour de bateau.

A Nouméa, le

Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »,